

**OPERATION :**

REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE,  
AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE  
AINSI QUE DES ABORDS  
A MENDE

**MAITRISE D'OUVRAGE :**

**MAISON DIOCESAINE DE MENDE**

7 rue Monseigneur de Ligonès  
48 000 MENDE

**EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE :**

**ARCHITECTE:**



**HSB ARCHITECTURE**

16, Av Georges Clémenceau  
48000 MENDE  
Tél : 04 66 47 68 76  
Email : hsb@hsbarchitecture.fr

**BUREAU D'ETUDES:**



**IB2M**

Avenue Victor Hugo - ZAE du Causse d'Auge  
48000 MENDE  
Tél : 04 66 32 17 65  
Email : mende@ib2m.fr

**ECONOMISTE:**



**ECOBATIMENT**

1 Avenue Paulin Daudé  
48000 MENDE  
Tél : 04 66 45 48 09  
Email : ecobatiment@orange.fr

PHASE : D.C.E.

DATE: NOVEMBRE 2023

**CAHIER CLAUSES TECHNIQUES ET PARTICULIERES (C.C.T.P.)**

**LOT 09 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES**

## Sommaire

<b>FAUX PLAFONDS STG</b> .....	<b>3</b>
NOTA .....	3
<b>1 GENERALITES FAUX-PLAFONDS</b> .....	<b>3</b>
OBJET DU PRESENT C.C.T.P. ....	3
ACCES CHANTIER - ABORDS - LIVRAISONS .....	3
TRAVAIL EN SITE OCCUPÉ .....	3
CONSISTANCE DES TRAVAUX .....	4
NORMES ET REGLEMENTS .....	4
PROVENANCE - QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX - MATERIELS ET MATERIAUX - ECHANTILLONS .....	4
CONTROLE ET ESSAIS .....	4
GARANTIE DES FABRICANTS .....	4
MATERIAUX .....	4
<b>FAUX PLAFONDS</b> .....	<b>4</b>
<b>2 DESCRIPTION DES OUVRAGES FAUX PLAFONDS</b> .....	<b>4</b>
<b>2.1 TRAVAUX DE DEPOSE</b> .....	<b>4</b>
2.1 1 Dépose soignée + repose .....	4
<b>2.2 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES</b> .....	<b>5</b>
2.2 1 Faux-plafond 60 x 60 avec ossature Silhouette .....	5
<b>2.3 FAUX PLAFONDS MILIEUX HUMIDES</b> .....	<b>5</b>
2.3 1 Faux plafond 100 % RH 60 x 60 .....	5
<b>2.4 FAUX PLAFONDS BOIS</b> .....	<b>5</b>
2.4 1 Faux plafonds démontables bois massif .....	5
<b>2.5 ISOLATION</b> .....	<b>5</b>
2.5 1 Laine de roche de 60 mm .....	5
<b>2.6 DIVERS</b> .....	<b>5</b>
2.6 1 Tableau acoustique imprimé .....	5

## FAUX PLAFONDS STG

### NOTA

L'entreprise devra se reporter aux articles du CCTP pour obtenir une définition complète de la prestation.

L'entreprise est tenue d'indiquer, en regard de chaque article le prix unitaire dans le bordereau.

Le prix en regard de chaque article, s'entend pour une prestation terminée, comprenant toutes les sujétions de fourniture et de mise en oeuvre inhérentes à celles-ci.

L'entreprise est tenue de vérifier qu'aucune omission ou erreur ne subsiste dans l'énumération des ouvrages du descriptif et du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, pour mener à leur terme les travaux faisant l'objet de la présente étude.

Le présent cadre de décomposition du prix global et forfaitaire n'est pas limitatif et il devra être, le cas échéant, complété par l'entreprise, compte tenu de l'étude réalisée et de l'appréciation qui lui est laissée pour définir les travaux qui lui incombent.

Les quantités sont données à titre indicatif. L'entreprise est donc tenue de les vérifier et de s'engager sur un prix global et forfaitaire.

1

## GENERALITES FAUX-PLAFONDS

### OBJET DU PRESENT C.C.T.P.

Le présent document concerne les travaux du LOT FAUX PLAFONDS DEMONTABLES pour le projet "REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE, AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE AINSI QUE DES ABORDS A MENDE" en Lozère (48).

Le présent C.C.T.P. n'est pas exhaustif et l'entreprise devra la réalisation de tous les ouvrages désigné dans les différentes pièces contractuelles du Marché, et notamment :

- le C.C.A.P.
- le C.C.T.P. tout corps d'état
- les Plans d'Architecte
- et tous documents faisant partie intégrante du Marché.

### ACCES CHANTIER - ABORDS - LIVRAISONS

**Les entreprises devront prévoir dans leur offre de prix, tous les moyens nécessaires à la réalisation des travaux situés au R+2, R+3 et au R+4 du bâtiment.**

**Les entrepreneurs devront prévoir tous les équipements et matériels nécessaires pour l'évacuation et/ou l'approvisionnement des matériaux destinés à la bonne réalisation de leurs ouvrages dans les étages.**

L'accès intérieur se fera depuis la cage d'escalier centrale du bâtiment dans la zone désaffectée.

Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur.

**Toutes les précautions devront être prises par les entreprises afin de limiter au maximum les nuisances:**

- en cas d'émissions de poussières dans les autres locaux et dans les espaces environnants,
- en cas de livraison de matériaux sur site,
- lors du stationnement des véhicules des entreprises travaillant sur le chantier.

### TRAVAIL EN SITE OCCUPÉ

Les entreprises devront intervenir en site occupé.

L'ensemble des bureaux et salles dans les étages inférieurs seront occupés.

Les entreprises, de par leurs interventions, devront gêner le moins possible les utilisateurs, notamment pour les accès aux bâtiments.

Tous les travaux devant être réalisés dans les bureaux/salles existantes déjà réaménagés, devront être planifiés à l'avance afin de prévenir les occupants de la future intervention.

## CONSISTANCE DES TRAVAUX

La proposition de l'entreprise s'entend compris :

- la réfection de tous les travaux défectueux et ce, jusqu'à la levée des réserves des travaux.
- la protection de ses ouvrages en cours de chantier.

Sont en outre, implicitement compris dans les prix remis par l'entrepreneur :

- toutes coupes, droits ou courbes apparents ou non, entailles, nécessaires à une parfaite exécution.
- les pertes et déchets.
- tous transports, manutentions à tous les étages et dans tous les locaux.
- l'alimentation en fluides des appareils et machines.
- tous accessoires, ingrédients, etc...et les éléments de fixation.
- les travaux de réparation des ouvrages détériorés avant réception.
- tous les percements et raccord nécessaires pour les différents corps d'état.

## NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux de faux plafonds, devront être réalisés en respectant les D.T.U., les normes en vigueur, les règles et les agréments du CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT et en particulier, D.T.U. 58.1.

Dans la mesure où pour certains travaux spéciaux, les documents qui précèdent ne seraient pas applicables, les conditions particulières d'emploi des produits devront être fixées d'un commun accord par l'entrepreneur chargé des travaux et le fabricant, et faire l'objet d'une notice précise.

## PROVENANCE - QUALITE ET PREPARATION DES MATERIAUX - MATERIELS ET MATERIAUX - ECHANTILLONS

Les matériels, matériaux et fourniture diverses utilisés pour l'exécution des travaux devront être soumis au Maître d'oeuvre pour acceptation ou observation avant emploi.

Avant l'exécution des ses travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer au Maître d'Ouvrage le lieu de provenance de ses matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi de ces derniers.

Les différents échantillons seront soumis à l'examen du Maître d'Ouvrage.

Le choix arrêté, l'entrepreneur pourra approvisionner les matériaux nécessaires à l'exécution des ouvrages.

L'acceptation des matériaux par le Maître d'Ouvrage ne saurait en aucune manière, diminuer la responsabilité de l'entrepreneur vis-à-vis de ses obligations.

NOTA : A la réception des ouvrages, l'entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage, un carton de plaques de chaque type de faux plafonds (par coloris).

## CONTROLE ET ESSAIS

Tous les essais de contrôle nécessités par les travaux ou demandés par le Maître d'Oeuvre ou le Maître d'Ouvrage seront effectués par un organisme agréé, à la charge de l'entreprise.

## GARANTIE DES FABRICANTS

Les fabricants devront être en mesure de prendre, sans réserve, conjointement avec l'entreprise adjudicataire, l'engagement de garantie.

Sauf dérogations particulières, seules, les fabricants ayant fait l'objet d'un agrément de la part de C.ST.B., seront employées.

## MATERIAUX

L'entrepreneur devra **obligatoirement fournir les fiches techniques**, avec indications précises des caractéristiques, **des différents matériaux proposés dans son offre et qu'il devra ensuite mettre en œuvre pour la réalisation des travaux**.

Des plans de détails des points singuliers concernant le projet, peuvent être joint en complément de leur offre.

## FAUX PLAFONDS

## 2 DESCRIPTION DES OUVRAGES FAUX PLAFONDS

### 2.1 TRAVAUX DE DEPOSE

#### 2.1.1 Dépose soignée + repose

L'entrepreneur devra la dépose soignée des faux-plafonds existants stockage de celui ci et après intervention des lots techniques, repose du faux plafonds y compris remplacement éventuel des plaques détériorées.

L'entreprise devra se rendre sur place pour évaluer l'étendue de la prestation et le type de plafond.

Compris évacuations des gravats aux décharges publiques.

Compris toutes sujétions.

*Localisation :*

R+1: suivant lots techniques dans dgt

## 2.2 **FAUX PLAFONDS DEMONTABLES**

### 2.2 1 **Faux-plafond 60 x 60 avec ossature Silhouette**

Fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds démontables en dalles 600 x 600 mm de type ULTIMA de chez AMSTRONG, ou équivalent, sur ossature apparente type SILHOUETTE en acier galvanisé ( finition laquée).  
Absorption acoustique 0.80.  
Compris suspentes métalliques type tiges filetées pour fixation sous plafond en plaques de plâtre ou sous escalier bois.  
Compris toutes pièces complémentaires de finition pour parties réalisées sous escalier bois.  
Compris toutes sujétions de découpes et de fixation.  
Compris entente avec l'électricien pour appareillages encastrés.

Localisation :

R+2: cage d'escalier, sanitaires, bureau 20, sacristie, dgt 21, dgt 22, wc pmr, salle commune, locaux ménage

R+3: pour cages d'escalier, dgt 30/31/32

## 2.3 **FAUX PLAFONDS MILIEUX HUMIDES**

### 2.3 1 **Faux plafond 100 % RH 60 x 60**

Faux plafond démontable type HYDROBOARD de chez ARMSTRONG ou similaire, dalle 60 x 60 épaisseur 20 mm, revêtu sur la face apparente d'un revêtement synthétique étanche avec traitement spécifique améliorant la lavabilité et l'étanchéité à l'eau, résistance à l'humidité 100 %.  
Coefficient d'absorption acoustique = 0.95  $\alpha_w$   
Ces panneaux posés sur ossature apparente de 24 mm de largeur type Trulok F24, composé de profilés en acier galvanisé avec parement laqué sur semelle apparente, fixés au support par l'intermédiaire de suspente, fixation sous plafond plaque de plâtre ou plancher béton ou charpente bois suivant le cas.

Localisation :

R+3: pour ensemble des SDE individuelles, PMR et communes

## 2.4 **FAUX PLAFONDS BOIS**

### 2.4 1 **Faux plafonds démontables bois massif**

Réalisation d'un faux plafond démontable en bois massif type grille de chez Hunter & Douglas ou similaire comprenant:  
- ossatures métalliques primaires et secondaires fixée sous plafond en plaque de plâtre,  
- mise en place d'un écran acoustique noir,  
- mise en place des grilles pré-assemblées avec lames en bois massif avec tourillons aluminium laqué noir.  
Dimensions et calepinages des grilles suivant découpes du plafond.  
Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de découpes.  
Compris entente avec les lots techniques pour mise en œuvre des équipements.

Localisation :

R+2: dans salle polyvalente suivant plan

## 2.5 **ISOLATION**

### 2.5 1 **Laine de roche de 60 mm**

Fourniture et mise en place de 60 mm de laine de roche de chez ROCKWOOL ou équivalent.  
Réaction au feu: au minimum A2 s2 d0.  
La paroi côté chaud sera revêtue d'un pare vapeur, dont les joints seront soudés entre eux par du ruban adhésif.  
Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

R+2: sur ensemble des faux plafonds démontables.

R+3: sur ensemble des faux plafonds

## 2.6 **DIVERS**

### 2.6 1 **Tableau acoustique imprimé**

Fourniture et pose tableau acoustique mural type TABLOSOUND de chez Espace Cloison ou équivalent, comprenant structure en aluminium, mousse acoustique de 30 mm (M1) recouverte d'un tissu imprimé personnalisé au choix de

C. C. T. P.  
REHABILITATION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DIOCESAINE, AMENAGEMENT DE LA GRANDE CHAPELLE  
ET AMENAGEMENT DES ABORDS A MENDE  
LOT 09 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES

...Suite de "2.6 1 Tableau acoustique imprimé..."

l'architecte.

Dimension: 100 x 200 cm.

Compris système de mise en place pour pose murale.

Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation :

R+2: dans salle polyvalente et oratoire